



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Cécile Achten  
T. 30 91 91-504  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

le réseau Crèches et Foyers de Jour Barbara et Tiramisù a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une crèche à Kehlen, 1 bei der Eech.

La demande d'autorisation concernant le dossier n° 3A/2024/3074/166 du 29 juillet 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 28 août 2024 au 12 septembre 2024 inclus.

Kehlen, le 28 août 2024

L'échevin délégué,  
Romain Kockelmann

La Secrétaire f.f.,  
Caroline Pellizzaro



13/09/2024